

Renvoi au comité de Commerce et approvisionnements de la plainte de la société populaire de Valborgne-du-Gard (Gard) que des citoyens vendent à un prix excessif le bétail, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Commerce et approvisionnements de la plainte de la société populaire de Valborgne-du-Gard (Gard) que des citoyens vendent à un prix excessif le bétail, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17861_t1_0292_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

ART. IV. – Le présent décret ne sera imprimé qu'au bulletin de correspondance (105).

53

La société populaire de Valborgne-du-Gard [ci-devant Saint-André-de Valborgne, Gard] se plaint que de mauvais citoyens vendent à un prix excessif le bétail sur pied, sous prétexte que la loi du *maximum* ne l'a pas encore atteint.

Renvoyé au comité de Commerce et approvisionnement (106).

54

La société populaire de Carpentras [Vaucluse] réclame contre une prétendue adresse faite en son nom à la Convention par des intrigans et des oppresseurs, et à laquelle elle dit que le comité de Correspondance a répondu qu'il félicitoit les bons citoyens de Carpentras d'avoir fait fuir les aristocrates et les modérés qui s'étoient emparés du bureau de la société populaire. Elle assure que les aristocrates et les modérés n'ont jamais siégé à son bureau. Elle appelle l'attention de la Convention sur les malheureuses victimes immolées avant les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, et spécialement sur les femmes, les vieillards et les enfans de la commune de Bédoin, qui a été livrée aux flammes; elle dénonce le tribunal sanguinaire qui a en outre livré à la mort soixante-trois citoyens de tout âge et de tout sexe, pour punir deux ou trois scélérats arracheurs d'un arbre de la liberté, et le nommé Suchet, commandant le quatrième bataillon de l'Ardèche, qui s'est ménagé le barbare plaisir d'une fusillade.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de Sûreté générale, de Salut public et des Secours publics (107).

ROVÈRE : Je demande la lecture d'une adresse de la société populaire de Carpentras; cette adresse est sur le bureau.

(105) P.-V., XLVII, 270-271. C 321, pl. 1337, p. 48, minute de la main de Lozeau. Décret attribué à Cambon par C^o II 21, p. 13. *Bull.*, 28 vend. *Moniteur*, XXII, 288; *Débats*, n^o 757, 423-424; *Ann. Patr.*, n^o 657; *Ann. R.F.*, n^o 29; *C. Eg.*, n^o 792; *F. de la Républ.*, n^o 29; *Gazette Fr.*, n^o 1022; *J. Fr.*, n^o 754; *J. Paris*, n^o 29; *J. Mont.*, n^o 7; *J. Perlet*, n^o 756; *Mess. Soir*, n^o 792; *M. U.*, XLIV, 445; *Rép.*, n^o 29.

(106) P.-V., XLVII, 271.

(107) P.-V., XLVII, 271. *Ann. Patr.*, n^o 657; *C. Eg.*, n^o 792; *F. de la Républ.*, n^o 29; *J. Fr.*, n^o 754; *J. Mont.*, n^o 7; *J. Paris*, n^o 29; *J. Perlet*, n^o 756; *M. U.*, XLIV, 446; *Rép.*, n^o 29.

Un secrétaire la lit (108) :

Adresse à la Convention nationale délibérée dans la société populaire de Carpentras, Vaucluse, dans sa séance du 14 vendémiaire, l'an troisième de l'ère républicaine (109).

Egalité. Probité. Liberté.

Législateurs,

La vérité, dont les accens avoient été étouffés jusqu'en ce jour, se fait entendre de tous les points de la France. La République ne doit son salut qu'à l'énergie brûlante et au vertueux courage que vous avez déployé au milieu des orages formés pour sa ruine... Recevez de nouveau l'expression de notre gratitude. La présence des vertueux Représentans que vous avez envoyés dans nos Départemens, vient d'arrêter la marche de la scélératesse, en réduisant au silence une faction monstrueuse qui se jouoit impunément de la vie des hommes. Marseille alloit encore devenir le fléau de la République, l'horrible conspiration qui se traçoit dans son enceinte, étoit ourdie par des suppôts de *Robespierre*, soutenus par tous les fripons du midi, qui, sans moeurs, sans facultés avant la révolution, avoient trouvé, dans la pratique du crime, le secret de vivre dans l'abondance et dans l'oisiveté la plus crapuleuse...

C'est à cette classe d'opresseurs, c'est à leur intrigue qu'est due une dernière adresse, dite de la Société populaire de Carpentras, qu'on ne trouve point dans ses registres, mais à laquelle votre comité de Correspondance a répondu : *qu'il félicitoit les bons citoyens de Carpentras d'avoir fait fuir les aristocrates et les modérés qui s'étoient emparés du bureau de la Société populaire...* Les aristocrates et les modérés s'emparer du bureau!... qu'elle insigne fauseté... ils n'ont pas eu eux-mêmes la hardiesse de soutenir cette adresse, et nous la désavouons authentiquement. Méfiez-vous, Représentans, de ces circulaires, dictées par l'audace désespérée de voir finir un système oppressif, et n'y voyez que les efforts impuissans de ces rançonneurs qui se flattoient de pouvoir traîner encore aux tribunaux de *Robespierre* des citoyens assez vertueux pour oser dévoiler leurs forfaits.

Non, Représentans, les aristocrates et les modérés n'ont jamais figuré au bureau de la société épurée de Carpentras; elle ne marche que d'après les principes de la Convention nationale. Aussi voue-t-elle à l'exécration publique les intrigans qui ont voulu l'entraîner dans leur chute... Les vrais patriotes vous diront, aujourd'hui, des vérités auxquelles, sans doute, vous n'auriez pas été sourds, s'ils avoient pu se faire entendre plus tôt... Nous ne pouvons nous

(108) *Moniteur*, XXII, 290-291.

(109) C 322, pl. 1353, p. 51, adresse imprimée à Carpentras, chez Vincent Raphel, imprimeur de la société populaire, 4 p. *Bull.*, 28 vend. *Débats*, n^o 758, 430-431.